

Publié : 06/10/2025

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 3 octobre 2025

Le trois octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : François FOURCHES – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Josette REMY – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 5

Secrétaire de séance : Daniel ROCHAIX

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Délibération N° C25-57

Date de convocation : 25/09/2025

2^e CONVOCATION

PAE CASSINE

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE DEPOLLUTION DES SOLS

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de La Cassine à Chambéry.

Chambéry-Grand Lac économie porte un projet de renouvellement urbain dans le quartier de La Cassine à Chambéry pour un projet de nouveau quartier mixte de tertiaire, habitat et commerces. La part du tertiaire reste majoritaire.

Dans le cadre de ce projet, un marché de dépollution des sols doit être mené pour dépolluer quatre points de pollution concentrée (PPC).

La consultation lancée en mars 2025 a abouti à l'attribution de la tranche ferme des travaux à l'entreprise VALGO, pour un montant de 199 948,60 € HT.

Les PPC1, PPC2 et PPC3 ont été dépollués dans les délais prévus.

Cependant, le PPC1, situé au nord de la ZAC présente une pollution au PCB (polychlorobiphényles) plus élevée que celle mise en évidence par les sondages de sol. Des excavations et analyses additionnelles s'avèrent nécessaires, entraînant des surcoûts et un allongement des délais. Ces prestations supplémentaires, non prévisibles, sont indispensables à la bonne exécution de l'opération.

Le présent avenant a pour objet d'intégrer ces travaux complémentaires, pour un montant prévisionnel de 75 694,40 € HT, portant le montant global du marché à 275 643 € HT, soit une augmentation de 38 % du montant initial. Il a été approuvé par la commission d'appel d'offre lors de sa séance du 12 septembre.

Cette modification, justifiée par des circonstances imprévues et n'altérant pas la nature globale du marché, respecte les dispositions de l'article R.2194-1 du Code de la commande publique, notamment le plafond de 50 % du montant initial.

Le montant du marché actualisé est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	199 948,60 € HT
Avenant n°1	75 694,40 € HT
Nouveau montant du marché	275 643,00 € HT

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre 2025,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Valide le montant de l'avenant n°1 de 75 694,40 € HT à l'entreprise VALGO.

Article 2 : Autorise la présidente de Chambéry-Grand Lac économie à signer cet avenant et tous documents relatifs au marché.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 3 octobre 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente